



BULLETIN DE TOURNES

N° 16
13 avril 2018

Madame, Monsieur,

Le budget primitif 2018 a été adopté par le conseil municipal lors de la réunion du 6 avril. Vous en découvrirez la synthèse dans les pages qui suivent.

*Je tiens à souligner l'effort consenti lors de cette adoption : **pour la seconde année consécutive, nous baissons le taux des 3 taxes (moins 2,4%) en ce qui concerne la part communale (habitation, foncier non bâti et foncier bâti)**. La pression fiscale doit être jugulée et nous nous y employons. Bien entendu, cette décision prive la commune de recettes et nous devons ainsi limiter certaines dépenses de fonctionnement, ce qui n'altèrera pas nos besoins et notre confort.*

Quelques exemples d'économies réalisées l'année dernière et à venir :

- le choix de plantes vivaces pour orner les massifs permet de ne pas renouveler les plantes annuelles, ce qui limite considérablement la dépense.*
- l'utilisation rationnelle et raisonnée des véhicules de service a déjà fait chuter la consommation de carburant de plus de 50%.*
- nous reprenons une part importante de la tonte des espaces verts qui était jusqu'à présent effectuée par une entreprise.*
- nous réalisons nous-mêmes des travaux d'entretien intérieur et extérieur.*
- nous exerçons une vigilance quotidienne en limitant les achats et les interventions des entreprises.*

Ces modifications nous permettent de réaliser des économies faciles et importantes.

Nous avons des projets pour cette année et nous entendons les mener à leur terme. Se pose bien entendu le financement de ces réalisations à venir, énumérées dans le précédent bulletin. Outre nos prévisions développées dans le budget investissement, nous sollicitons nos partenaires, nous multiplions les rencontres, les dossiers et nous exploitons toutes les opportunités. Comme je vous l'ai dit lors de la présentation des vœux, les retombées sont réelles et participent pour beaucoup aux financements de nos travaux.

Entre les obligations et les urgences, nous avons dû faire des choix quant à ces projets. J'espère que ceux-ci vous donneront satisfaction.

Bien à vous,

Gérard CARBONNEAUX
Maire de Tournes



Les décisions du Conseil Municipal

Réunion du 6 avril 2018 - 20h00

Résumé du compte-rendu (Le compte-rendu intégral est consultable sur le site internet de la commune : www.tournes.fr).

Présents

M. Gérard CARBONNEAUX, Mme Monique JOIGNAUX, M. Jean-Pierre LESIEUR, Mme Aline HAPLIK, M. Philippe CLAUSSE, M. Jean-Loup LASSAUX, Mme Corinne D'INNOCENTE, Mme Isabelle BERTRAND, M. Gwénaél WEBER, Mme Pascale ANSELMO, M Thibault FAY, M. Gil ANGARD, M Olivier SAVATTE.

Absents ayant donné pouvoir

Mme Emilie DEMANTIN (pouvoir à M. Gérard CARBONNEAUX).
M. Johann PRZYBYLSKI (pouvoir à M. Gwénaél WEBER).

Secrétaire de séance

Mme Pascale ANSELMO.

La séance est ouverte à 20h00 sous la présidence de M. Gérard CARBONNEAUX, Maire, qui procède à l'appel des Conseillers et constate que la condition de quorum est remplie. Le conseil désigne Mme Pascale ANSELMO comme secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la précédente séance du 8 février 2018 est approuvé.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée, qui l'accepte à l'unanimité, de rajouter deux points supplémentaires à l'ordre du jour :

- Adhésion au Conseil National des Villes et Villages Fleuris pour l'année 2018.
- Adhésion au Conservatoire Européen des Cloches et Horloges d'Edifices pour l'année 2018.

Présentation et vote du compte de gestion 2017

Le Conseil adopte à l'unanimité le compte de gestion 2017 qui constate un excédent d'exercice de 297 194,93 € en section de fonctionnement et un déficit d'exercice de - 299 628,12 € en section d'investissement, soit un résultat négatif pour l'exercice 2017 de - 2 433,19 €.

Les résultats de clôture font apparaître un excédent de la section de fonctionnement de 2 600 301,78 € et un déficit de la section d'investissement de - 396 108,71 €, soit un solde global positif de 2 204 193,07 €.



Présentation et vote du compte administratif 2017

Le compte administratif présenté par M. Philippe CLAUSSE, adjoint aux finances, après que Monsieur le Maire s'est retiré, reflète à l'identique les résultats du compte de gestion établi par le Comptable public. Il est adopté à l'unanimité par le Conseil (sans le vote du Maire).

Vote du taux des trois taxes pour 2018

A l'unanimité, le Conseil vote une baisse de -2,4% du taux des trois taxes :

- Taxe d'habitation : 16,50% (16,91% en 2017)
- Taxe sur le foncier bâti : 23,68% (24,26% en 2017)
- Taxe sur le foncier non bâti : 29,57% (30,30% en 2017)

Affectation du résultat d'exploitation 2017

A l'unanimité, le Conseil affecte le résultat de fonctionnement 2017, soit 2 600 301,78 €, de la manière suivante :

- Affectation à la section d'investissement : 654 834,71 euros.
- Report en section de fonctionnement : 1 945 467,07 euros.

Subventions aux associations locales pour 2018

Par 12 voix pour, 2 contre et une abstention, le Conseil attribue un montant de subventions de 3 900 euros réparti entre onze associations de Tournes.

Subventions aux associations extérieures à Tournes pour 2018

A l'unanimité, le Conseil attribue un montant de subventions de 900 euros réparti entre six associations extérieures à Tournes.

Subventions à des associations caritatives pour 2018

Par 8 voix pour, 3 contre et 4 abstentions, le Conseil attribue un montant de subventions de 200 euros réparti entre deux associations caritatives.

Présentation et vote du budget primitif 2018

A l'unanimité, le Conseil vote le budget primitif 2018.

Section de fonctionnement

- Recettes de l'exercice : 1 185 131,00 €
- Recettes de fonctionnement antérieures : 1 945 467,07 €
- Dépenses de l'exercice : 1 128 004,08 €
- Virement à la section d'investissement : 566 576,98 €
- Résultat de fonctionnement : 1 436 017, 01 €



Section d'investissement

- Recettes de l'exercice :	924 070,71 €
- Virement de la section de fonctionnement :	566 576,98 €
- Dépenses :	1 490 647,69 €
- Résultat d'investissement :	0,00 €

Le budget 2018 présente un excédent global (intégrant le report des résultats de fonctionnement antérieurs) de 1 436 017,01 €.

Le montant des dépenses d'équipement porté au budget 2018 s'élève à 948 033 €.

Tarifs 2018 des concessions de cimetière

Le Conseil fixe les tarifs 2018 des concessions de cimetière à l'identique des tarifs 2017 :

- Concessions trentenaires :	130 €
- Concessions cinquantenaires :	180 €
- Columbarium :	
pour 10 ans	300 €
pour 15 ans	450 €
pour 20 ans	810 €
pour 50 ans	1 200 €

Tarifs 2018 des emplacements de forains

Le Conseil reconduit pour 2018 les tarifs 2017 des emplacements forains pour la fête patronale.

Tarifs 2018 de location des parcelles communales

Le Conseil reconduit pour 2018 les tarifs 2017 de location des parcelles communales à des particuliers.

Tarif de location d'un bâtiment communal

A l'unanimité, le Conseil fixe à 350 € le loyer mensuel du bâtiment communal situé 4 rue de la Citadelle.

Bons d'achat de Noël pour le personnel communal

Par 14 voix pour et 1 contre, le Conseil reconduit pour 2018 la valeur des bons d'achat offerts par la commune aux membres du personnel communal et à leurs enfants. Ces bons seront remis au personnel présent lors de la cérémonie de Noël organisée par la mairie.

Bons d'achat pour le concours 2018 des maisons fleuries

Le Conseil reconduit en 2018 le concours des maisons fleuries et dote celui-ci de 700 € de bons d'achat, montant identique à celui de 2017.



Bons d'achat pour le concours photos 2018

Sur proposition de la Commission des fêtes et cérémonies, le Conseil reconduit l'organisation d'un concours photos sur le thème "Tournes, mon Village" et le montant de 300 € des récompenses sous forme de bons d'achat.

Adhésion au Conseil National des Villes et Villages fleuris pour l'année 2018

Le conseil autorise à l'unanimité le maire à signer la convention d'adhésion pour 2018 et à verser la cotisation d'un montant de 175 €.

Adhésion au Conservatoire Européen des Cloches et Horloges d'Edifices pour l'année 2018

Par 14 voix pour et 1 contre, le conseil autorise le maire à signer la convention d'adhésion pour 2018 et à verser la cotisation pour un montant de 150 €.

Délibération relative au régime indemnitaire tenant compte de fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSSEP)

Le conseil adopte par 11 voix pour, 3 contre et 1 abstention, les modalités d'application du nouveau régime indemnitaire du personnel communal présenté par le maire.

Transfert de compétences à la FDEA

Le conseil décide à l'unanimité de transférer les compétences "éclairage public" à la Fédération Départementale d'Energies des Ardennes tant pour la maîtrise d'ouvrage (investissement) que pour la maintenance des installations (fonctionnement).

Questions diverses

Informations sur la marche de la commune

Monsieur le Maire informe le Conseil des prochaines réunions sur le projet de maison médicale, du lancement des prochains travaux d'équipement et rappelle les manifestations à venir.

La séance est levée à 22h45.



Conseil d'administration du C.C.A.S.

Réunion du 30 mars 2018 - 19h00

Présents :

Monsieur Gérard CARBONNEAUX, Président.

Monique JOIGNAUX, vice-présidente.

Membres élus : Mesdames Pascale ANSELMO, Isabelle BERTRAND,
Monsieur Olivier SAVATTE.

Membres nommés : Mesdames Corinne BOCQUET, Francine
SAINTOURENS, Agnès VELPRY.

Absents excusés donnant pouvoir :

Madame Emilie DEMANTIN donnant pouvoir à Madame Isabelle
BERTRAND.

Madame Amélia LAIRET donnant pouvoir à Madame Monique
JOIGNAUX.

Madame Martine LAIRET donnant pouvoir à Monsieur Gérard
CARBONNEAUX.

Monsieur Johann PRZYBYLSKI donnant pouvoir à Monsieur Olivier
SAVATTE.

Absent excusé : Monsieur Jean-Christophe MAHUT.

Elue secrétaire de séance : Madame Pascale ANSELMO.

Début de la séance : 19 h 15

1 – Demande d'aide par un administré (en huis clos)

2 - Présentation et vote du compte de gestion 2017

Monsieur CARBONNEAUX présente le compte de gestion qui fait
apparaître :

En section de fonctionnement : un déficit de 10 346.61 €.

Soit un déficit pour 2017 de 10 346.61 € et un résultat de clôture 2017
excédentaire de 60 489.74 euros.

Nombre de votants : 8

Nombre de pouvoirs : 4

Suffrages exprimés pour : 12

contre : abstention :

3 - Présentation et vote du compte administratif 2017

Monsieur le Président s'étant retiré pour aborder le compte administratif
2017, Madame Monique JOIGNAUX présente le compte administratif
2017 du CCAS qui fait apparaître les chiffres identiques au compte de
gestion à savoir : pour l'année 2017, un déficit de 10 346.61 € et un
résultat de clôture de l'exercice 2017 excédentaire pour 60 489.74
euros.

Nombre de votants : 7 Nombre de pouvoirs : 3
Suffrages exprimés pour : 10 contre : abstention :

4 - Affectation de résultat d'exploitation 2017 du CCAS

RESULTATS DE L'EXERCICE 2017

Déficit d'exploitation de 10 346.61 €

Excédent au 31/12/2017 60 388.74 €

Affectation obligatoire à la section d'investissement au 1068 : 0 €

Solde disponible affecté comme suit :

Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur)

(ligne 002) 60 388.74 €

Nombre de votants : 8 Nombre de pouvoirs : 4
Suffrages exprimés pour : 12 contre : abstention :

5 - Présentation et vote du budget primitif 2018 CCAS

Madame Monique JOIGNAUX présente le BP 2018.

En section de fonctionnement, les dépenses s'élèvent à 49 825 euros et les recettes à la somme de 76 603.74 euros (intégrant l'excédent de clôture 2017 de 60 388.74 €).

En section d'investissement, les dépenses s'élèvent à 0 euro et les recettes à 101 €.

Nombre de votants : 8 Nombre de pouvoirs : 4
Suffrages exprimés pour : 12 contre : abstention :

6 - Rattachement de l'ALSH au CCAS de Tournes pour l'été 2018

Madame Monique JOIGNAUX propose de rattacher l'ALSH au CCAS de TOURNES pour la période suivante : du lundi 9 juillet 2018 au vendredi 17 août 2018 inclus (ou au 10 août si insuffisance d'inscriptions du 13 au 17 août).

Nombre de votants : 8 Nombre de pouvoirs : 4
Suffrages exprimés pour : 12 contre : abstention :

7 - Création d'emplois non permanents pour besoins saisonniers

Madame Monique JOIGNAUX expose au Conseil Administratif que pour assurer le service de l'ALSH et pour faire face aux besoins saisonniers, il est nécessaire de créer des emplois non permanents d'un adjoint territorial d'animation principal 2ème classe pour juillet et août, ainsi que

maximum huit (selon le nombre d'enfants inscrits) adjoints territoriaux d'animation de 2ème classe à l'ALSH.

Après en avoir délibéré, le conseil administratif :

- décide de créer l'emploi non permanent pour besoins saisonniers du 9 juillet au 17 août 2018 inclus (ou au 10 août si insuffisance d'inscriptions du 13 au 17 août) pour un adjoint territorial d'animation principal 2ème Classe Echelle C2 à l'échelon 7 et de maximum huit adjoints territoriaux d'animation de 2ème classe échelle C1, échelon 1, au ALSH, en fonction de l'âge et de l'effectif global du centre,
- décide de dégager les crédits correspondants,
- donne pouvoir au Président pour le recrutement des agents,
- autorise Monsieur le Président à signer les contrats.

Nombre de votants : 8

Nombre de pouvoirs : 4

Suffrages exprimés pour : 12

contre :

abstention :

8 - Création d'un emploi d'adjoint technique territorial à l'ALSH (agent d'entretien)

Madame Monique JOIGNAUX rappelle que pour les besoins du service de l'ALSH, il est nécessaire de créer un emploi non permanent d'un adjoint technique territorial et de le recruter dès l'ouverture du centre pour les vacances d'été, soit pour toute la période du centre.

Après en avoir délibéré, le conseil administratif :

- décide de créer l'emploi non permanent pour besoins saisonniers du 10 juillet au 18 août 2018 inclus (ou au 10 août si insuffisance d'inscriptions du 13 au 17 août).
- décide de dégager les crédits correspondants,
- donne pouvoir au Président pour le recrutement de l'agent,
- autorise Monsieur le Président à signer le contrat.

Nombre de votants : 8

Nombre de pouvoirs : 4

Suffrages exprimés pour : 12

contre :

abstention :

9 - Tarification ALSH été 2018

Madame Monique JOIGNAUX propose, suite à la réunion du 16 mars dernier avec les délégués des 7 communes de l'ALSH 7, de reconduire la tarification journalière de 2017 pour 2018 (avec un minimum de 3 jours de participation/semaine afin d'éviter pour l'ALSH des

perturbations dans l'organisation : pour les validations d'activités, les programmations de transport, les réinscriptions au jour le jour...).

1) Les tarifs proposés pour les communes adhérentes sont les suivants :

Revenu fiscal de référence	1 enfant	2 enfants	3 enfants et +
< 10 800 € QF < 630	7 €/j	6 €/enf/j	5 €/ enf/j
10 800 € à 21 600 €	8 €/j	7 €/ enf/j	6 €/ enf/j
21 600 € à 36 000 €	9 €/j	8 €/ enf/j	7 €/ enf/j
> 36 000 €	10 €/j	9 €/ enf/j	8 €/ enf/j

Prix du repas à 5 euros.

2) Les tarifs proposés pour les communes extérieures sont les suivants :

Revenu mensuel	1 enfant	2 enfants	3 enfants et +
< 10 800 € QF < 630	9 €/j	8 €/ enf/j	7 €/ enf/j
10 800 € à 21 600 €	10 €/j	9 €/ enf/j	8 €/ enf/j
21 600 € à 36 000 €	11 €/j	10 €/ enf/j	9 €/ enf/j
> 36 000 €	12 €/j	11 €/ enf/j	10 €/ enf/j

Prix du repas à 5 euros.

Nombre de votants : 8

Nombre de pouvoirs : 4

Suffrages exprimés pour : 12

contre : abstention :

10 - Conditions de remboursement des journées pour enfant malade

Madame Monique JOIGNAUX rappelle que toute absence ou tout repas à la cantine non justifié(e), n'est pas remboursable. Pour prétendre à un remboursement, un certificat médical accompagné du RIB des parents est à remettre obligatoirement au directeur du centre.

Nombre de votants : 8

Nombre de pouvoirs : 4

Suffrages exprimés pour : 12

contre : abstention :

11 - Participation de l'ALSH aux frais de déplacement accordés à l'adjoint territorial d'animation principal 2ème classe de l'ALSH désigné

Après consultation de la commission de l'ALSH, l'accord de principe a été donné pour rembourser exclusivement les frais de déplacement à l'adjoint territorial d'animation principal 2ème classe, pendant toute la période de fonctionnement du centre, pour l'été 2018 liés :

- aux déplacements occasionnés dans le cadre d'achats divers pour l'ALSH ou pour se rendre sur les lieux d'activités organisés pendant le centre.

Après en avoir délibéré, les membres présents acceptent le remboursement des frais de déplacement dans les conditions ci-dessus mentionnées.

Nombre de votants : 8 Nombre de pouvoirs : 4
Suffrages exprimés pour : 12 contre : abstention :

12 - Tickets de manège 2018

Pour 2018, Madame Monique JOIGNAUX propose de poursuivre l'action en attribuant des tickets de manège lors de la fête patronale des 23 et 24 juin prochains, uniquement aux enfants domiciliés à Tournes :

Tickets destinés aux cycles suivants :

- Cycle I et II : 2 tickets par enfant
- Cycle III : 2 jetons par enfant

à retirer en mairie les 21 et 22 juin.

Nombre de votants : 8 Nombre de pouvoirs : 4
Suffrages exprimés pour : 12 contre : abstention :

13 - Repas des anciens du 2 décembre

Madame Monique JOIGNAUX rappelle la date du repas des anciens fixée au dimanche 2 décembre. Le repas serait préparé, cette année, par MatMin, traiteurs nouvellement installés dans la commune. Au niveau de l'animation, elle propose plusieurs spectacles. Le choix s'oriente vers un spectacle de magie : Magic Phil.

Des devis vont être demandés dans ce sens.

14 - Fête de Saint-Nicolas du 9 décembre

Madame JOIGNAUX propose de reconduire la prise en charge de la fête de Saint Nicolas de la façon suivante :

- Achat de 100 sachets de friandises à distribuer + papillotes.
- Spectacle à la salle des fêtes : ventriloque.
- Goûter (crêpes, gaufres, café, jus de fruit ...) confectionné et servi par les membres du CCAS.
- barbe à papa et pop corn.

15 - Questions diverses

1. Madame Pascale ANSELMO informe qu'elle s'est rendue chez les traiteurs-restaurateurs de Tournes pour mettre en place un portage de repas à domicile. Seuls MatMin traiteurs ont répondu favorablement. Un sondage distribué dans le prochain bulletin permettra d'évaluer le besoin dans la commune.
2. Idée d'un potager solidaire.
3. Idée d'une chasse aux œufs à prévoir pour Pâques 2019 dans la future aire de jeux de la Pépinière.

Plus aucune question n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20 h 45.



Communication

◆ Les Ardennes : un patrimoine inconnu

Les habitants ont reçu dans leur boîte aux lettres l'édition 2018 du magazine municipal " Tournes Infos ". Nous avons omis de signaler que la photo publiée en page 2 provient de la page Facebook : ardennes patrimoine inconnu.

Nous en profitons pour recommander à tous les amoureux du patrimoine ardennais de visiter cette page où ils découvriront de très belles photographies de paysages et d'éléments architecturaux de nos Ardennes. Et si vous aimez, n'hésitez pas à partager.



Affaires administratives

◆ Fermeture de la mairie le 11 mai

En raison de l'Ascension, la mairie sera fermée le vendredi 11 mai 2018.

◆ PACS : enregistrement en mairie

Il est rappelé que l'enregistrement des pactes civils de solidarité (Pacs) est à effectuer en mairie.

◆ 1er mai : respecter les propriétés privées

Selon une tradition bien établie dans notre village, la jeunesse "s'approprie", dans la nuit du 30 avril au 1er mai, les rues du village et déplacent des objets privés sur la place de la mairie. La municipalité rappelle quelques conseils de bon sens :

- Pour les habitants : éviter une mauvaise surprise au petit matin en pensant à mettre à l'abri vos biens accessibles, dans un local fermé de préférence.
- Pour les jeunes : l'introduction dans les propriétés privées est formellement interdite, de même que le "démontage" de volets ou autres. Les jeunes qui oublieraient cette règle essentielle s'exposent à des poursuites de la part des propriétaires.

Ensemble, faisons que cette tradition reste bon enfant et ne soit pas le prétexte à des débordements préjudiciables.

◆ Emploi : l'Armée de terre recrute

L'Armée de Terre recrute et forme 15 000 jeunes, hommes et femmes, dans 100 spécialités différentes. Conditions : sans diplôme à BAC+5.



◆ **Emploi : l'Armée de terre recrute**

L'Armée de Terre recrute et forme 15 000 jeunes, hommes et femmes, dans 100 spécialités différentes. Conditions : sans diplôme à BAC+5.

Renseignements : CIRFA des Ardennes, 5 rue Damas - Charleville-Mézières - 03 24 41 35 36 ou www.sengager.fr



Vie associative

◆ **Réservation des barquettes de fleurs : avant le 15 avril**

Rappel : les réservations de barquettes de fleurs sont à déposer en mairie avant le 15 avril. Les barquettes seront à retirer le samedi 5 mai, de 10h00 à 12h00, à la Halle des sports, rue de la gare.

◆ **La Tournésienne**

La course pédestre "La Tournésienne" se déroulera le 5 mai dans les rues du village. Venez nombreux, comme participants ou simples spectateurs, pour encourager coureurs et organisateurs et pérenniser cette course dans le calendrier annuel des manifestations se déroulant sur la commune. Trois courses seront réservées aux enfants. Attention aux restrictions de stationnement et de circulation, prenez vos précautions.



Urbanisme - Environnement

◆ **Travaux Hameau des Fontaines : les travaux se poursuivent**

Les travaux de rénovation du réseau d'eau potable et le remplacement des compteurs individuels touchent à leur fin. Les travaux de surfacage vont bientôt pouvoir débuter.

◆ **Bornes électriques : en fonctionnement**

Les bornes de recharge pour voitures électriques (sur la Place du Château et sur le parking, rue René Dupont) installées par Ardenne Métropole sont désormais en service. Les modalités d'utilisation sont disponibles en mairie.

◆ **La fibre à Tournes : pour 2020 ?**

Le Conseil régional Grand Est a lancé un projet ambitieux pour doter, dans les 5 ans à venir, toutes les communes de la fibre optique et offrir



le Très Haut Débit à tous les usagers. Le Maire et ses adjoints ont rencontré le 19 mars dernier l'opérateur pour définir les modalités de déploiement de ce projet sur notre commune. La municipalité tiendra régulièrement les administrés au courant de l'avancement de ce dossier. Précision importante : il n'en coûtera rien aux habitants.

CCAS



C.C.A.S.

◆ Appel à candidature

Le C.C.A.S. lance un appel à candidature pour un poste de directeur ALSH, pour la période du 9 juillet au 10 août, BAFD indispensable.

Horaires : 35 heures par semaine.

Faire acte de candidature auprès de Monsieur le Président du C.C.A.S. (Mairie de Tournes) avant le 30 avril 2018.

◆ Collecte des déchets verts pour les personnes âgées et handicapées

Le service de collecte des déchets verts en porte à porte a débuté le 5 avril et se terminera le vendredi 2 novembre. Les personnes souhaitant bénéficier de ce service peuvent s'inscrire jusqu'au 27 avril. Passé cette date, les nouvelles demandes d'inscription seront prises en compte pour l'opération 2019.



A noter sur vos agendas

- ◆ **15 avril** Date limite de réservation des barquettes de fleurs.
- ◆ **22 avril** Zone d'activités Emeraude, course cycliste.
- ◆ **29 avril** Opération "Une rose, un espoir".
- ◆ **1er mai** Brocante organisée par l'ASTRM.
- ◆ **5 mai** Course pédestre "La Tournésienne".
- ◆ **5 mai** 10h00 à 12h00, Halle des sports, remise des barquettes de fleurs.
- ◆ **7 mai** 19h00, inauguration de plaques commémoratives, remise d'un Drapeau et célébration de la Victoire.
- ◆ **21 mai** 14h00 à 18h00, Eglise Saint-Martin, Journée du clocher (visite du clocher).
- ◆ **26 mai** Journée de pêche organisée par l'Etincelante.



Vos élus au travail

◆ Février

- 19** ▪ Réunion Maire-Adjoints
 - Commission Ardenne Métropole
- 20** ▪ Visite du gymnase Jean Macé
 - Réunion mise à disposition de la médiathèque
- 22** ▪ Réunion avec les agents communaux
 - Commission des finances Pôle Scolaire

◆ Mars

- 01** ▪ Commission communication
- 05** ▪ Réunion Maire-Adjoints
 - Conseil Municipal informel
- 06** ▪ Commission des finances
 - Commission des finances Pôle Scolaire
- 07** ▪ Commission des finances CCAS
 - Rendez-vous avec un couvreur
- 08** ▪ Commission des finances
- 09** ▪ Réunion aérodrome
- 11** ▪ Concert Harmonie SNCF
- 12** ▪ Conseiller départemental
- 13** ▪ Commission des finances
- 14** ▪ Commission des fêtes et cérémonies
 - Rencontre avec un paysagiste
- 15** ▪ Syndicat du Pôle Scolaire
 - Déplacement aux " Pépinières Saint-Lambert "
- 16** ▪ Commission ALSH 7
- 19** ▪ Réunion déploiement de la fibre optique
- 20** ▪ Syndicat du Pôle Scolaire
- 21** ▪ Rencontre avec l'ASTRM

◆ Mars (suite)

- 22** ▪ Réunion Maire-Adjoints
 - Réunion avec les agents communaux
 - Rencontre avec Maître Mouzon
 - Rencontre entreprise Compas
- 23** ▪ Rencontre d'un architecte
 - Déplacement à la FDEA
 - Réunion avec les associations sportives
- 24** ▪ Mariage
- 26** ▪ Commission des finances
 - Conseil d'école
- 27** ▪ Syndicat du Pôle Scolaire
 - Conseil communautaire
- 27** ▪ Réunion avec l'Architecte des Bâtiments de France
 - Conseil communautaire
- 29** ▪ Réunion de chantier (Hameau des Fontaines)
 - Réunion syndicale du Pôle scolaire
- 30** ▪ Conseil d'administration CCAS
 - Réunion à la Préfecture

◆ Avril

- 03** ▪ Rencontre avec un paysagiste
- 04** ▪ Réunion avec l'Architecte des Bâtiments de France et des entreprises
- 05** ▪ Entretiens individuels avec le personnel du Pôle scolaire
 - Réunion de chantier (Hameau des Fontaines)
- 06** ▪ Réunion Maire-Adjoints
 - Conseil Municipal
- 07** ▪ Loto des Parents d'Elèves
- 08** ▪ Circuit des Ardennes



Vie associative



◆ Concours Photos "Tournes, notre village"

La mairie organise en 2018 un concours photo sur le thème "Tournes, notre village". Ce concours est doté de prix d'un montant total de 300 euros.

Les photos sont à adresser sous format numérique à l'adresse suivante:

accueil.mairie.tournes@wanadoo.fr

Le règlement du concours est consultable en mairie et sur le site internet.

La date limite de dépôt est fixée au 30 juin 2018.

Permanences en mairie

- Le Maire reçoit tous les jours sur rendez-vous.
- Les adjoints reçoivent tous les mardis sur rendez-vous à partir de 17h00.

Les rendez-vous sont à prendre auprès du secrétariat de mairie.

MAIRIE DE TOURNES

2, rue de la Citadelle - 08090 TOURNES
tél. : 03.24.52.93.04 - Fax : 03.24.52.97.55

Horaires d'ouverture :

- lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi : 9h30 à 11h30
- mardi : 16h00 à 19h00

Contacts:

- M. le Maire : maire.tournes@orange.fr
- Mme BEGLOT : accueil.mairie.tournes@wanadoo.fr
- Mme TORELLA : mairie.tournes@wanadoo.fr
- Site Internet : www.tournes.fr
- Page Facebook : www.facebook.com/tournes.fr/